

# InfOlive

Entretien et culture de l'Olivier

France Olive



## Bulletin de préconisation n°8 du 25 juin 2020

Réalisé par le : **CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam bio 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIVOB, Ceta d'Aubagne

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE : Rendez-vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Irrigation

En régions Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes, les sols présentent de faibles réserves en eau et le recours à l'irrigation permet de soutenir l'activité des oliviers. La situation est plus contrastée en région Sud Paca en raison des pluies parfois abondantes sur le mois de juin ; néanmoins, une reprise des arrosages est conseillée lorsque les cumuls de pluies sont inférieurs à 50 mm sur le mois de juin



#### Mouche de l'olive

Le réseau de piégeage est en cours d'installation mais sur les pièges déjà actifs les captures sont importantes. Si vous avez des mouches dans votre verger et que les olives sont attractives (supérieure à 10 mm de longueur) vous devez protéger votre récolte.



#### Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)

Des foyers importants de cochenille noire ont été observés sur certaines parcelles. Ne pas traiter pour favoriser l'activité des auxiliaires et supprimez les branches et rameaux fortement contaminés.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

ISSN : 2264 - 670



### IRRIGATION

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association française interprofessionnelle de l'olive (France Olive), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



👉 Cumul des pluies et état des réserves en eau des sols :

France Olive a équipé une vingtaine d'oliveraies de sondes tensiométriques. Le niveau d'assèchement des sols y est mesuré en temps réel.

Secteur géographique		Type d'irrigation	Cumul des pluies en avril	Cumul des pluies en mai	Cumul des pluies en juin	Capacité de rétention en eau des sols	Etat hydrique en surface (30 cm)	Etat hydrique en profondeur (60 cm)
Occitanie	11 - Clape	Goutteurs	129 mm	78 mm	18 mm	Moyenne	Début d'assèchement	Début d'assèchement
	11 - Minervois	Goutteurs	103 mm	104 mm	16 mm	Moyenne	À l'arrosage depuis le 26/05	
	11 - Narbonne	Goutteurs	58 mm	51 mm	17 mm	Moyenne	À l'arrosage depuis le 12/06	
	30 - Costières	Sprinklers	58 mm	51 mm	17 mm	Moyenne	À l'arrosage depuis le 27/05	
	30 - Sommières	Goutteurs	84 mm	38 mm	17 mm	Élevée	À l'arrosage depuis le 20/05	
	30 - Uzès	Non irrigué	45 mm	37 mm	45 mm	Moyenne	Sec	Très sec
	34 - Pézenas	Goutteurs	96 mm	61 mm	10 mm	Moyenne	Très sec	Très sec
	66 - Albères	Goutteurs	255 mm	47 mm	44 mm	Faible	Très sec	Très sec
	66 - Aspres	Goutteurs	Erreur	37 mm	30 mm	Moyenne	À l'arrosage depuis le 22/05	
Sud / PACA	04 - Valensole	Non irrigué	40 mm	69 mm	71 mm	Moyenne	Début d'assèchement	Humidité correcte
	04 - Vallée de Durance	Goutteurs	60 mm	83 mm	82 mm	Faible	À l'arrosage depuis le 27/05	
	06 - Grasse	Non irrigué	37 mm	192 mm	137 mm	Assez élevée	Confort hydrique	Confort hydrique
	06 - Vallée du Var	Micro-jets	40 mm	Erreur pluviomètre		Élevée	Humidité correcte	Humidité correcte
	13 - Alpilles	Micro-jets	63 mm	49 mm	34 mm	Très faible	Très sec	Très sec
	13 - Etang de Berre	Goutteurs	62 mm	61 mm	54 mm	Faible	À l'arrosage depuis le 1/06	
	13 - Garlaban	Goutteurs	64 mm	92 mm	65 mm	Élevée	Sec	Début d'assèchement
	83 - Hyères	Goutteurs	31 mm	57 mm	35 mm	Assez élevée	À l'arrosage depuis le 19/06	
	83 - Vallée de l'Argens	Goutteurs	59 mm	95 mm	103 mm	Moyenne	Début d'assèchement	Humidité correcte
	83 - Aups	Goutteurs	44 mm	85 mm	109 mm	Moyenne	Confort hydrique	Confort hydrique
	84 - Comtat	Goutteurs	52 mm	56 mm	40 mm	Moyenne	Humidité correcte	Début d'assèchement
	84 - Sud Luberon	Goutteurs	38 mm	38 mm	55 mm	Faible	Début d'assèchement	Humidité correcte
AuRA	07 - Les Vans	Non Irrigué	69 mm	75 mm	52 mm	Faible	Très sec	Très sec
	26 - Nyons	Goutteurs	63 mm	58 mm	38 mm	Faible	Sec	Très sec

En régions Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes, les cumuls de précipitations pour le mois de juin sont généralement inférieurs à 50 mm. Dans ces conditions, les réserves en eau des sols sont bien entamées, notamment dans les vergers enherbés, et le recours à l'irrigation est vivement recommandé pour soutenir l'activité des oliviers.

En région Sud Paca, les précipitations du mois de juin ont été globalement plus abondantes, en particulier dans les Alpes-Maritimes, les Alpes de Haute-Provence et le nord du Var. Pour des cumuls de pluies supérieurs à 70 mm sur le mois de juin, les oliviers restent encore bien alimentés en eau, y compris dans les vergers enherbés. Pour des cumuls inférieurs à 50 mm sur le mois de juin, une reprise des arrosages est conseillée.

👉 Climat :

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Au cours de la semaine passée, les besoins en eau des oliviers ont bien augmenté, avec des ETP comprises entre 5 et 7 mm selon l'exposition au vent. Les précipitations ont globalement fait défaut sur l'ensemble du territoire.

Relevés météo du 15 juin au 21 juin 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyénées-Orientales
Cumul en mm sur la semaine	ETP	44	43	40	40	35	35	37	42	44	47	40	38
	Pluies	0	0	0	0	0	2	0	2	1	0	0	1
ETP moyenne en mm / j		6,4	6,1	5,8	5,8	5,0	5,0	5,3	5,9	6,3	6,7	5,8	5,5

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

### Préconisation

Une reprise des arrosages est conseillée lorsque les cumuls de pluies sont inférieurs à 50 mm sur le mois de juin.

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm)	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	0,9	0,9
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	5,3	5,1	4,8	4,8	4,2	4,2	4,5	5,0	5,3	5,6	4,8	4,6
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 9 j (mm)	9,1	8,8	8,3	8,3	7,2	7,2	7,7	8,6	9,0	9,7	8,3	7,9
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 8 jours (mm)		10	10	9	9	8	8	9	10	10	11	9	9

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP



## MOUCHE

### Observations

D'après les BSV du 24 juin 2020, le réseau de piégeage saisonnier est en cours d'installation sur l'ensemble des secteurs. Sur les pièges déjà actifs les captures sont importantes pour ce début de saison.

### Évaluation du risque





Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Les conditions climatiques sont favorables à l'activité de la mouche.

Pour évaluer votre niveau de risque vous devez suivre l'évolution des populations de mouches dans votre verger (piégeage) et estimer la taille des olives (olives attractives à partir de 10 mm de longueur).

	Longueur olives > 10mm	Longueur olives < 10mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé 	Vigilance 
Aucune mouche capturée	Vigilance 	Risque faible 

### Préconisation

Si vous devez traiter (présence de mouches et olives attractives) vous trouverez ci-dessous la liste des produits autorisés sans certiphyto :

Stratégie barrière minérale				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli/an	Remarques
Agri jardin, Fructifia	Kaolin 99 %	50 à 60 kg/ha (1 <sup>er</sup> application) puis 30 kg/ha	6	Renouvellement tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent.

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

Le volume de bouillie est à adapter en fonction de la taille des arbres et du volume de la frondaison. Selon votre matériel d'application, ne pas dépasser la dose de 5% d'argile dans votre bouillie.

## **Cochenille noire (*Saissetia oleae*)**

### Observations

D'après les BSV du 24 juin 2020, des foyers importants de cochenille noire ont été observés sur certaines parcelles des Alpes-Maritimes, du Var et de l'Aude.

### Évaluation du risque

Les cohortes de cochenilles sont souvent localisées sur les arbres et dans la parcelle. Le niveau de risque est à évaluer selon l'intensité et la fréquence d'observation

### Préconisation

A cette période, il n'est pas conseillé de traiter pour favoriser l'activité des auxiliaires (prédateurs et parasitoïdes). En cas de forte infestation, supprimez les branches et rameaux fortement contaminés.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



1 : Cochenille noire à différents stades de développement



2 :Cochenille noire parasitée (avec trou de sortie du parasitoïde)

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.